Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur : Exerçant à :

Certifie avoir examiné ce jour :
NOM : **Prénom :** **Né(e) le :**
Rayez les mentions inutiles*

médecin, généraliste* du sport* fédéral* n° :
diplômé de médecine subaquatique* autre* :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

□ **De l'ensemble des activités subaquatiques de loisir en pratique, encadrement et enseignement (*)**
Ou bien seulement (cocher) :
□ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
□ DES ACTIVITÉS EN APNÉE
□ DE L'APNEE EN PROFONDEUR > 6 METRES
□ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES
(*) rayer éventuellement une des trois mentions si nécessaire

□ **de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) **:**

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :
- TRIMIX hypoxique
- Reprise de l'activité après accident de plongée
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition

Pour la pratique HANDISUB se référer au site : https://handisub.ffessm.fr

Des conseils éventuels de prévention ont été délivrés s'il existe un risque identifié d'accidents de désaturation, d'œdème pulmonaire d'immersion ou d'un autre accident en référence aux préconisations de la CMPN.
Les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical préalable à la pratique des activités subaquatiques fédérales, la liste des contre-indications et les conseils relatifs aux restrictions de pratique sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : https://medical.ffessm.fr

NOMBRE DE □ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs
Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).
En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.
En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant

Fait à : **Date :** **signature et cachet :**